Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260407-D_2026_32-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Brielles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le : 13/04/2026
Et
Publication ou notification du : 13/04/2026

L'an 2026, le 7 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Brielles s'est réuni à la salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NEVEU Joseph, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2026.

Présents : M. NEVEU Joseph, Maire, Mmes : CUZZI Corinne, GUAIS Angélique, HEULOT Françoise, HUREL Justine, MARGOTTIN Anna, RACAPÉ Mélissa, VANDESTICK Camille, MM : BOUY Pierre, CATILLON Vincent, GESLIN Serge, MORLIER Guillaume, QUINIO Philippe, TRICOT Nicolas

Excusé ayant donné procuration : M. PIHOURS Arnaud à M. NEVEU Joseph

A été nommé(e) secrétaire : Mme MARGOTTIN Anna

2026-32 – Désignation des représentants communaux - Réseau des bibliothèques Arléane

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2018_155 du 21 septembre 2018 relative à l'intérêt communautaire du Centre de Ressources Arts et Lecture Publique désigné ci-après CRALP ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2018_233 du 14 décembre 2018 validant l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Vitré Communauté n°2020_018 du 27 janvier 2020 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques de Vitré Communauté ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Brielles n° 2019-03-16 du 04 mars 2019 relative à la validation de l'ensemble des termes de la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Vu la délibération du conseil municipal de la commune de Brielles n° 2020-06-18 du 08 juin 2020 relative à la validation de l'avenant n°1 à la convention d'adhésion des communes au réseau des bibliothèques ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du réseau des bibliothèques de Vitré communauté en date du 13 novembre 2018 relatif au contenu de la convention d'adhésion au réseau des bibliothèques ;

Considérant le renouvellement du conseil municipal ;

Considérant la nécessité de désigner un correspondant élu et un correspondant technique, conformément aux dispositions de l'article 1 de la convention précitée ;

Considérant le besoin de réactivité dans l'actualisation des correspondants du réseau pour chaque commune ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213500424-20260407-D_2026_32-DE

Il vous est proposé de désigner le binôme suivant en tant que correspondants directs pour représenter la commune de Brielles, conformément à l'article 1 de la convention précitée.

Après en avoir échangé et délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Désigne** les représentants suivants :
  - Elu : Anna MARGOTTIN
  - Technicien : Pauline DROMBY

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie,
Le 09/04/2026

Le Maire,
Joseph NEVEU

Le Secrétaire de séance,
Anna MARGOTTIN

MAIRIE de BRIELLES
35370